



L'indispensable « professionnalisation » du milieu associatif

Le Diplôme d'Université « Administration, Gestion et Développement des Associations » : **une formation universitaire tournée vers les besoins du terrain!**

Il existe en France, aujourd'hui, plus d' 1 million d'associations actives et 13 millions de bénévoles impliqués. On dénombre 160 000 établissements associatifs employeurs ce qui représente près de 2 millions d'emplois et 32 milliards d'euros de masse salariale.

En tant qu'employeur, l'association a une responsabilité accrue et des devoirs supplémentaires vis-à-vis de ses salariés et ce, au même titre que tout organisme employeur (société, institution, etc.). C'est pourquoi les dirigeants et les bénévoles du secteur associatif ne doivent plus être isolés ou non informés, ni épaulés.

Ainsi, ce type d'association est nécessairement confronté à des défis de 5 ordres :

- ✓ citoyen (respect des valeurs, engagement, bien-être, mission),
- ✓ financier (transparence, comptabilité, recherche de financements),
- ✓ managérial (gestion des moyens humains et coexistence de salariés et bénévoles)
- ✓ juridique (densification de la réglementation)
- ✓ fiscal (utilisation et respect du levier fiscal)

C'est la raison pour laquelle le DU AGDA a mis au centre de ses préoccupations l'apprentissage et le perfectionnement d'un « **savoir agir associatif** ». Celui-ci vise à donner une plus grande garantie aux associations d'un fonctionnement quotidien efficace, réactif et convivial tout en envisageant un développement plus harmonieux.

Ainsi, la « **professionnalisation** » des salariés doit être suffisante pour autoriser le développement tout en facilitant l'engagement et l'implication des volontaires non salariés. L'association doit devenir performante sans perdre ses idéaux de départ et l'esprit militant de ses fondateurs ni tomber dans un excès de bureaucratisation.

Cette « professionnalisation » que nous avons souhaité mettre en place doit permettre à l'association de rendre un service de meilleure qualité à ses adhérents et d'assurer dans le même temps la pérennité de l'activité en développant une plus grande expertise. Le salarié doit être en mesure de bien faire ce qu'il doit faire, mieux maîtriser son activité de travail, mieux structurer les moyens humains qui l'entourent. Désormais il doit davantage être capable d'initiatives responsables, de ténacité et de travail en équipe en ayant des outils adaptés.

Si nous considérons que les « administrateurs détiennent le pouvoir d'orientation et de décisions stratégiques » alors, ils doivent pouvoir, grâce à la « professionnalisation » de leur(s) salarié(s), prendre le recul nécessaire au pilotage de leurs projets et devenir ainsi, de véritables chefs d'orchestre garants de l'**esprit associatif et citoyen**.

Contribuer à rapprocher la formation universitaire du travail quotidien: voilà ce qui nous anime et nous motive dans ce diplôme mis en place au sein de l'Université de Bourgogne. A côté des temps de formation, nous mettons donc l'accent sur le **suivi** du candidat, le **tutorat** et l'**accompagnement individualisé** pour que ce « **savoir agir associatif** » ait de véritables chances d'être construit.

Site: <http://www.u-bourgogne.fr/formation/du.html>

Date limite d'envoi des dossiers de candidature: 1er OCT 2019

Durée de la formation: 3 jours par mois sur 7 mois. Conditions d'accès : être titulaire du baccalauréat (ou diplôme de niveau IV) ou justifier d'une expérience professionnelle (dérogation possible en fonction de l'expérience du candidat)